



**RAYONNEMENT & PÉRENNITÉ
DE LA VÈNERIE**

RAPPORT MORAL 2025



Fonds Vènerie



Edito

Chers Amis,

C'est avec joie que je vous annonce que notre collecte 2024 est de **390 000 €**. Soit une progression de 24 000 €, environ 6% !

Cette bonne nouvelle ne m'a pas empêché d'être extrêmement inquiet en fin d'année quant aux montant de nos dons. Finalement, c'est un investissement très important de nombreux donateurs au mois de décembre, comprenant l'enjeu pour le futur de la vènerie, qui a permis de rétablir nos comptes.

2025 ne s'annonce pas plus facile et **c'est la régularité de vos dons qui permet d'envisager sereinement l'avenir**. Cette année encore, le Fonds Vènerie contribuera à hauteur de 40% aux besoin de la vènerie française, dont les seules cotisations ne peuvent assurer les actions de défense et de promotion de notre mode de chasse. N'oubliez pas que votre don est **déductible** à 66% : 100 € versés au Fonds Vènerie ne vous coûte que 34 €, **une façon judicieuse d'orienter ses impôts**.

02

www.fonds-venerie.org

« La vènerie est un fait social « total », dans la mesure où il parle de la vie, de la mort, de la nature, de la sauvagerie, de la tradition, du sacré, des rituels, de l'art, de la spiritualité, de la philosophie et des rapports sociaux. »

Extrait du livre « La chasse à courre. Ses rites et enjeux. »

Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot, Chercheurs au CNRS - Paris, Payot.

La défense de la chasse à courre ne connaît pas de repos :

L'Assemblée nationale, avec la niche parlementaire, est capable de générer à n'importe quel moment un texte interdisant la chasse à courre, ce qui nous impose des contacts privilégiés avec chacun des députés ; l'école des Piqueux, garante de la transmission de nos savoirs, accueille 8 élèves depuis septembre 2024 ; plus de 1500 veneurs ont pu bénéficier gratuitement de formations autour du chien et du cheval, démontrant ainsi notre attention au bien-être animal. Tout cela grâce au Fonds Vènerie !

Le Fonds Vènerie, c'est le don de chacun de nous. Il n'y a pas de petit don ; il n'y a que des donateurs impliqués pour l'avenir de la vènerie. Je compte sur vous !

C'EST ENSEMBLE QUE NOUS GAGNERONS !

Bruno Chevreaux

Président du Fonds Vènerie

Des nouvelles de l'école des Piqueux

Depuis le 1er octobre 2024, les sept élèves recrutés ont suivi une formation en alternance à la Maison Familiale Rurale de Bournezeau en Vendée et dans l'un des sept équipages qui avaient accepté de les former. Cette double approche semble constituer les conditions idéales pour acquérir rapidement les bases d'un métier pour lequel les plus grandes compétences réclament surtout du temps, de la passion et de l'écoute.

Cinq des sept élèves ont, au 15 juin 2025, trouvé un poste à l'issue de leur formation, le 1er septembre prochain. Que les équipages qui leur font confiance en soient tous remerciés. Au cours de leur année de formation, les élèves aspirants « techniciens canins et équins en vènerie » (l'appellation officielle) auront assisté aux cours prodigués à la Maison Familiale Rurale de Bournezeau, spécialisée dans les métiers du cheval, et à celle de Saint Florent des Bois pour la partie « chiens ». Reste la partie « vènerie » pour laquelle les initiateurs du programme se sont attachés le concours de veneurs de qualité. Ainsi, après un accueil mobilisateur de Pierre- François Prioux, président de la Société de Vènerie, le premier jour de la formation en école, les élèves ont vu se succéder plusieurs veneurs :

Olivier de La Bouillerie : les six animaux chassés.

Edouard Bureau : le chien à la chasse

Nicolas Dromer : la trompe de chasse

Pierre de Rouille : chasser à courre au XXIème siècle

Stéphane Chataignereau : standard des chiens

Gilles de Becdelièvre : construction du chien de vènerie

Arnaud Chenard : santé du chien

Henry Séchet : bien-être des chiens

Gérard Courcier : éducation des chiens

Antony Lecomte : reproduction

Pascal Marteau : le chenil

Patrick Charrier : cheval de chasse

Laurent Piron : relation cavalier / cheval

Clotilde Grolleau : sellerie

Charles Gouvert : équilibre sylvo-cynégétique

Jean-Jacques Boutrot : sylviculture

Débucher (Rallye Chouan) **et La Feuille** (équipage Brissac) : le métier de piqueux

Nicolas Bon : protocole et savoir-être

Patrick Greffier : vocabulaire et bienséance

Pauline Belaud : candidature

Olivier Perrocheau : plans de chasses

Benoît Dulac : faire le bois / fins de chasse

Antoine Gallon : environnement sociétal

Mickaël Pérennez : gestion des opposants

Merci à chacun d'eux pour leur disponibilité et leur envie de transmettre.

Rappelons enfin que cette formation exclusive est rémunérée ; les coûts salariaux qui incombent aux équipages sont soutenus par la FNC, le Club du Chien d'Ordre et le Fonds Vènerie. Les moyens du Fonds Vènerie lui sont procurés exclusivement par ses donateurs, et **ces donateurs, c'est chacun de nous, donnant en fonction de ses moyens**.

C'est un projet majeur qui se déploie. La deuxième promotion de l'école de piqueux débutera sa formation en septembre 2026 ; le Fonds Vènerie a besoin de votre financement pour l'accompagner. Votre don, celui de votre entreprise, ou votre legs sont nécessaires.

03

www.fonds-venerie.org

Chiffres clés 2024

Grâce à vos dons, la vènerie a pu rayonner et se rendre toujours plus visible au cours de l'année 2024. Chaque don compte, peu importe son montant. Chaque Euro récolté contribuera à la défense et à la promotion de la chasse à courre dans une société où elle est régulièrement placée sous les projecteurs de l'actualité et où sa pratique « interroge » nos contemporains.

Montant des dons & nombre de donateurs évolution annuelle



« Les ateliers du cavalier-veneur, auxquelles j'ai participé en 2024, m'ont beaucoup appris sur mon cheval, son bien-être et les soins à lui prodiguer afin qu'il soit performant à la chasse et en bonne santé. L'atmosphère était conviviale et les formateurs disponibles afin de répondre aux nombreuses questions. Je remercie le Fonds Vènerie de financer intégralement cette journée et suis heureux d'y contribuer en effectuant, pour la première fois, un don. »

Jacques, 53 ans
Bouton d'un équipage de chevreuil dans les Landes

Profil des donateurs

Catégorie	Nombre	Montant de la collecte	Don moyen
Bienfaiteurs (> 1 000€)	117	281 865 €	2 409 €
Donateurs (< 1 000€)	608	101 029 €	166 €
Amis de la vènerie (< 30€)	242	8 088 €	33 €
Total	967	390 982 €	403 €

Affectation des dons en 2024



Comment vos dons sont-ils employés ? (chiffres 2024)

→ COMMUNICATION

Les médias jouent un rôle prépondérant dans la formation de l'opinion. Les journalistes des médias généralistes, pour la plupart, ne comprennent pas ce qu'est la chasse et encore moins la vènerie. Un réseau de veneurs engagés s'implique dans la relation avec les médias dans chaque région, car la proximité avec la presse régionale est très importante pour tisser des liens efficaces.

La relation avec nos parlementaires est cruciale. Ce sont eux qui auraient à examiner des textes de lois déterminant l'avenir de notre passion. Le réseau de veneurs-contacts qui s'est mis en place dans toute la France leur apporte une connaissance croissante de notre réalité.

Les réseaux sociaux ont supplanté, pour les plus jeunes générations, les médias traditionnels comme source d'information. Une équipe calibrée au sein des veneurs se partage les réseaux sociaux et la diffusion de nos informations.

Ecrire, démontrer, convaincre, il faut expliquer aux médias, aux parlementaires et aux réseaux sociaux ce qu'est la vènerie, tout en adaptant son discours aux spécificités de chaque auditoire. On s'exprime différemment sur les réseaux sociaux, sur les plateaux TV et dans un communiqué de presse ; c'est l'équipe communication (deux personnes) de la Société de Vènerie qui est à la manœuvre sur ce sujet.

Les fêtes de la chasse constituent une opportunité sans égale d'aller à la rencontre tant des veneurs que d'un public élargi. L'équipe de la Société de Vènerie est ainsi présente dans quatre fêtes de la chasse. Pour les autres, ce sont les veneurs qui assurent la présence sur des stands équipés par la Société de Vènerie. **29 000 €**

Le goût et la connaissance de la vènerie se transmettent de génération en génération depuis des siècles. En 2025, l'Association des Jeunes Veneurs incarne cette permanence de la chasse à courre. Elle réunit 1 000 jeunes de moins de 30 ans ; le Fonds Vènerie les aide dans la mise en place d'actions de communication pour attirer toujours plus de jeunes vers la pratique de la vènerie. **5 500 €**

→ FORMATION

Pour une connaissance toujours plus approfondie des chiens de meute et des chevaux de chasse, la Société de Vènerie organise, à destination de ses adhérents, des journées de formation où des experts reconnus transmettent leur savoir aux participants. Ces journées de formation sont rendues possibles grâce au soutien financier du Fonds Vènerie. **34 500 €**

→ CULTURE

La vènerie est ancrée dans l'histoire de notre pays. Diane Bouteiller, architecte du patrimoine et doctorante à l'université Panthéon-Sorbonne, prépare une thèse sur « Les pratiques cynégétiques dans la fabrique de l'architecture et du paysage en France au XIXe siècle ». Son travail s'étendra sur trois années ; le Fonds Vènerie participe à son financement. **5 000 €**

La trompe de chasse rayonne grâce à son utilisation en vènerie bien au-delà de sa pratique. Guyaume Vollet a entrepris de réunir dans un album sonore les fanfares des équipages actuels, disponibles sur le site internet www.trompe.fr. En participant à son financement, le Fonds Vènerie considère ce travail comme important pour mieux faire connaître cet instrument, partie structurante de la chasse à courre. **5 000 €**

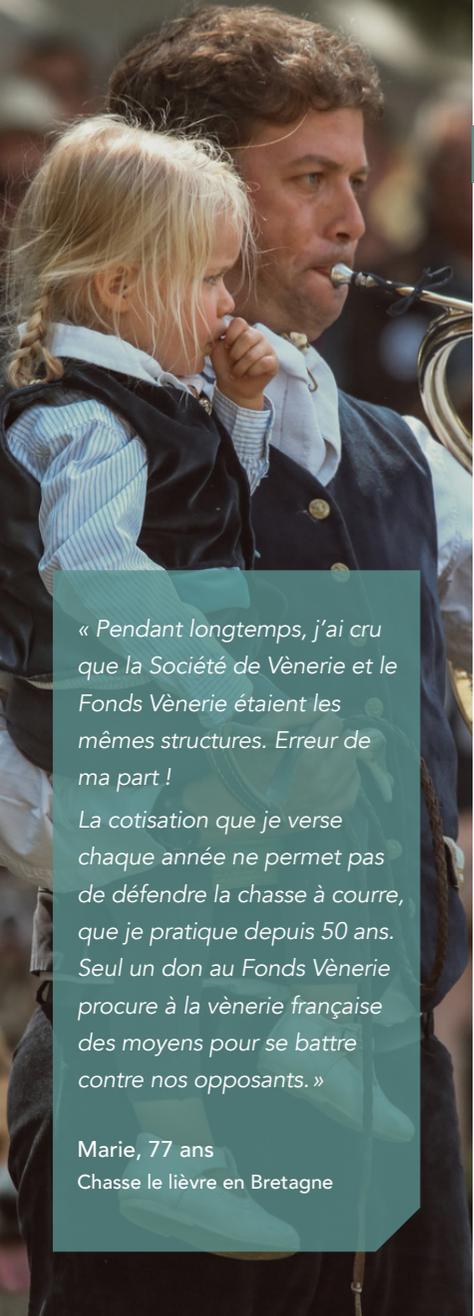
Le château de Fontainebleau est le palais des veneurs. Ses responsables procèdent actuellement à la rénovation des cartons de Jean-Baptiste Oudry qui y sont conservés. Ce travail s'étale sur 3 ans. **20 000 €**

Les épreuves équestres des Jeux Olympiques 2024 ont été organisées dans le parc du château de Versailles. Un colloque « Le cheval et le château de Versailles : trois siècles d'histoire partagée » s'y est tenu le 1er août. Une intervention a été réservée à la vènerie à cette occasion devant un public de personnalités et de décideurs venant du monde entier. Le Fonds Vènerie a soutenu cette prise de parole qui contribue au rayonnement de la vènerie dans le monde de l'équitation. **3 000 €**

L'AFFECTATION DES DONNS EST CONTRÔLÉE ET VALIDÉE PAR LES ADMINISTRATEURS DU FONDS VENERIE, ET PAR UN COMMISSAIRE AU COMPTE, TOUS DEUX INDEPENDANTS.

« Peu importe le montant de votre don, ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières. Nous avons besoin de chacun de vous pour continuer à chasser demain et à transmettre cet art multiséculaire à nos enfants. »

Bruno Chevreaux,
Président du Fonds Vènerie



Questions ? Réponses !

Pourquoi donner au Fonds Vènerie ?

40% du budget de fonctionnement de la Société de Vènerie provient du Fonds Vènerie. Les cotisations de l'association des Equipages et de l'association des Veneurs ne sont pas suffisantes pour mener à bien les actions de promotion et de défense aujourd'hui indispensables. Le Fonds Vènerie est donc nécessaire pour continuer à pratiquer notre passion ! En comparaison des budgets de nos opposants qui se comptent en millions d'Euros, la vènerie dispose de revenus modestes : quelques centaines de milliers d'Euros. L'actualité de ces dernières saisons oblige la chasse à courre à anticiper les attaques à venir. Il faut se préparer et avoir les moyens financiers et humains pour répondre à une éventuelle crise majeure. Des experts (communicants, juristes et avocats) et des outils performants aident la vènerie à mieux se faire comprendre.

Combien y a-t-il de donateurs ?

En 2024, on dénombre près de 1000 donateurs. Si l'on estime qu'il existe en France environ 10000 membres d'équipage et près de 100000 sympathisants, nous devons encore énormément progresser ! D'autre part, 30000 abonnés à la newsletter, la Lettre des Amis de la Vènerie, sont attachés à notre passion. Le Fonds Vènerie sait pouvoir compter sur leur mobilisation future.

Quels sont les avantages fiscaux d'un don au Fonds Vènerie ?

Les dons des particuliers sont déductibles à 66% de l'impôt sur le revenu (IR), dans la limite de 20% du revenu imposable.

Le Fonds Vènerie reçoit également les dons des entreprises. Dans ce cas, l'entreprise donatrice bénéficie de 60% de réduction de l'impôt des sociétés (IS), dans la limite de 5% du CA de l'entreprise.

Comment le Fonds Vènerie choisit-il de soutenir des actions ?

Le Fonds Vènerie est au service d'actions qui assurent le rayonnement et la pérennité de la chasse à courre. N'hésitez pas à nous présenter un projet à soutenir autour des quatre valeurs que nous portons !

- ▶ la communication et la défense de la vènerie
- ▶ la formation
- ▶ la culture
- ▶ la biodiversité

Pourquoi soutenir des actions de communication ?

Elles sont nécessaires pour que la vènerie soit visible et mieux comprise. Des actions sont entreprises auprès des journalistes des média régionaux et nationaux (presse, télévision, radio...). La vènerie est désormais aussi très active sur les réseaux sociaux – Facebook, Instagram, Twitter – où, face à nos opposants qui ne désarment pas, nous réussissons à faire entendre la vérité.

D'autres actions sont menées à l'attention des élus. Ils sont trop souvent sollicités par nos détracteurs et il est crucial de faire connaître les fondamentaux de la chasse à courre pour qu'ils en comprennent les enjeux réels sur la biodiversité, le bien-être animal et la ruralité.

Faire un don ou un legs en 2025



En 2025, le Fonds Vènerie a, plus que jamais, besoin de chacun de nous pour mener à bien ses projets liés à la défense de la vènerie, à la communication, la formation, la culture et l'écologie. Votre don nous est précieux. Il bénéficie, sous certaines conditions, d'une déduction fiscale.

Plusieurs solutions vous sont proposées pour effectuer votre don :

CARTE BANCAIRE

Via le site : www.fonds-venerie.org
vous recevrez un reçu fiscal, sauf si vous décidez de rester anonyme.

CHÈQUE

À l'ordre du Fonds Vènerie, envoyé à
Fonds Vènerie - 79 rue des Archives - 75003 Paris
le reçu fiscal ne sera envoyé que sur demande ;
pour le recevoir, joignez à votre chèque le bon de souscription
à télécharger sur www.fonds-venerie.org

VIREMENT

Sur le compte du Fonds Vènerie
IBAN : FR76 3000 4007 7300 0101 0521 849
BIC : BNPAFRPPBY
en mentionnant dans l'intitulé du virement : DON FV + votre nom
prévenir de votre virement et de votre souhait de recevoir un reçu
fiscal par mail à contact@fonds-venerie.org
le reçu fiscal ne sera envoyé que sur demande.

MERCI D'AVANCE POUR VOTRE DON !

DÉDUCTIONS FISCALES

- ➔ Les dons des particuliers sont déductibles à 66% de l'impôt sur le revenu (IR), dans la limite de 20% du revenu imposable.
- ➔ Le Fonds Vènerie reçoit également des dons des entreprises. Dans ce cas, l'entreprise donatrice bénéficie de 60% de réduction de l'impôt sur les sociétés (IS), dans la limite de 5% du CA de l'entreprise.
- ➔ S'il s'agit d'un legs, le Fonds Vènerie, de par son statut, est exonéré de tout droit de mutation à titre gratuit, autrement dit de tout droit de succession.

Vous pouvez également consentir un legs ou une libéralité (un usufruit, par exemple) au profit du Fonds Vènerie qui ne supportera aucune fiscalité. C'est aussi vrai si vous avez l'intention de consentir à des tiers des legs particuliers. En cette hypothèse, il est possible de trouver des solutions gagnant-gagnant pour éviter les droits de succession à 60% au profit de ces légataires particuliers.

Pour toute information, contactez :

Béryl Moizard - Délégué général
bmoizard@fonds-venerie.org
+33 (0)6 14 24 57 74



« Faites comme moi, privilégiez le prélèvement mensuel régulier ! C'est facile et automatique chaque mois. Cela étale le montant de mon don et, pour le Fonds Vènerie, c'est la certitude d'avoir une meilleure visibilité sur son budget annuel et de pouvoir soutenir les nombreux projets - communication, formation, culture et biodiversité - en faveur de notre passion »

Paul, 41 ans
Membre d'un vautre



Fonds Vènerie

Tous passionnés, tous donateurs !

www.fonds-venerie.org

79 rue des Archives – 75003 Paris | 01 47 53 93 93 | contact@fonds-venerie.org

Siège social 60 rue des Archives – 75003 Paris

Fonds de dotation Vènerie, régi par la loi du 4 août 2008, déclaré le 7 mars 2011 et publié au JO du 2 avril 2011

